

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JUIN 2012**

Délibération
n° 2012.06.091

Salle de spectacles
"La Nef" : création de
la régie dotée de
l'autonomie financière
en charge de la
gestion de la salle de
spectacles d'intérêt
communautaire

LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Anissa EL MESSOUDI, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick BOUTON par Christophe CHOPINET, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI, Laurent PESLERBE par Anissa EL MESSOUDI

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Gérard DESAPHY, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2012

**DELIBERATION
N° 2012.06.091**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : CREATION DE LA REGIE DOTEES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE EN CHARGE DE LA GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le choix de la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef » implique que cette régie soit créée dans les plus brefs délais afin que la continuité du service public puisse se faire dans les meilleures conditions à échéance de la délégation de service public.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions des articles L.2221-11 à L.2221-14 et R. 2221-63 à R. 2221-94 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de créer une régie dotée de l'autonomie financière.

A cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux a été saisie.

La régie proposée a pour objet d'assurer l'exploitation du service public de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Pour exercer cette mission, la régie disposera d'un budget spécial annexé au budget de la communauté d'agglomération (article L 2221-11 du code général des collectivités territoriales).

En application de l'article R 2221-13 du même code, dans le cadre de la dotation initiale, la communauté d'agglomération mettra à disposition de la régie les équipements mobiliers et immobiliers amortissables nécessaires à l'exploitation de ce service public. Une délibération ultérieure viendra préciser la consistance et la valeur de ces biens.

Les statuts, présentés en annexe, prévoient que le conseil d'exploitation de la régie sera composé d'un collège « élus » de 10 délégués communautaires représentant le GrandAngoulême et d'un collège « personnalités extérieures » de 4 membres, disposant de compétences en matière culturelle.

Il appartient au conseil de se prononcer sur ces statuts qui définissent le mode de fonctionnement de la régie.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2012,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 21 mai 2012,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 24 mai 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 31 mai 2012,

Je vous propose :

DE DÉCIDER la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef » à compter du 1^{er} juin 2012,

DE DOTER cette régie des équipements mobiliers et immobiliers amortissables nécessaires à l'exploitation de ce service,

D'APPROUVER les statuts de la régie ci-après annexés.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(1 ABSTENTION : M. ELIE)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juin 2012	<u>Affiché le :</u> 11 juin 2012